

Editorial

## **2 x non à l'apartheid social !**

jeudi 22 juin 2006, par [DOLIVO Jean-Michel](#) (Date de rédaction antérieure : 14 juin 2006).

La résistance à la politique blochérienne peut gagner ! Quelque 175'000 signatures ont été déposées début avril à la Chancellerie fédérale [suisse] contre la nouvelle Loi sur les étrangers (LEtr) et la révision de la Loi sur l'asile (LAsi). A l'occasion de la campagne référendaire et de votation du 24 septembre 2006, cette résistance s'est élargie. Ce qui témoigne sans doute d'une prise de conscience des enjeux et de la gravité de la situation. Car cette politique xénophobe n'est pas portée uniquement par l'UDC de Christoph Blocher. Elle est endossée par le Conseil fédéral et la majorité des Chambres fédérales. La LEtr comme la révision de la LAsi ont été mises en place sous l'égide des deux conseillers fédéraux démocrates-chrétiens, Arnold Koller et Ruth Metzler.

La résistance à la xénophobie vient de loin, elle s'est construite, avec des hauts et des bas, depuis de nombreuses années. Rappelons notamment les mobilisations contre les initiatives Schwarzenbach et de l'Action Nationale, la campagne de soutien à l'initiative Etre solidaires, les nombreuses manifestations de rue et les référendums contre le démantèlement du droit d'asile ou contre les mesures de contrainte. La défense de la loi contre le racisme (adoption de l'art. 261bis du code pénal le 25 septembre 1994), les luttes menées en solidarité avec les personnes victimes de discriminations, les actions menées pour la régularisation des ex-saisonniers d'ex-Yougoslavie, le mouvement des sans-papiers et de nombreux mouvements citoyens à l'échelle d'un quartier, d'une entreprise ou d'une région ont réussi à mettre des freins aux politiques xénophobes. Un exemple parmi les plus récents est le mouvement de solidarité avec les « 523 » déboutés dans le canton de Vaud. La publication du Rapport Bergier a mis en lumière la politique d'accommodement, voire de complicité, avec le régime d'Hitler d'une partie des cercles dominants helvétiques. Contre le racisme d'Etat, cette résistance s'inscrit ainsi dans le prolongement de nombreuses actions comme celles menées, parfois au péril de leur vie, par celles et ceux qui ont fait passer clandestinement la frontière suisse à des réfugiés juifs ou comme celle des luttes plus récentes contre le statut de saisonnier.

La tradition humanitaire de la Suisse est un mot vide de sens. La LEtr comme la révision de la LAsi portent à l'extrême les discriminations et la criminalisation des migrant-e-s. Elles constituent de véritables lois d'exception qui excluent socialement et parachèvent un véritable déni d'asile. Mais les lois actuellement en vigueur sont déjà iniques. Toutes les personnes étrangères, vivant et travaillant en Suisse, ont fait l'expérience de l'arbitraire et du mépris de l'administration comme de la police des étrangers. Un des premiers enjeux de la campagne de votation contre la LEtr et la révision de la LAsi réside dans une prise de parole publique des personnes concernées, mieux à même de témoigner des conséquences liées aux discriminations quotidiennes et à la précarité permanente auxquelles elles sont condamnées du fait de la politique migratoire menée par les autorités.

Un autre enjeu décisif sera celui de dénoncer les logiques politiques qui sous-tendent ces deux lois, celle de la chasse aux prétendus abus et celle de la remise en cause des libertés personnelles et démocratiques. Le droit des étrangers et le droit d'asile constituent ainsi une sorte de laboratoire pour légitimer la remise en cause des droits sociaux pour les plus défavorisés. La lutte contre les abus implique une méfiance systématique de l'Etat vis-à-vis des citoyennes et citoyens, leur déniait

a priori toute bonne foi. Cette obsession conduit à mener une véritable chasse aux pauvres dans tous les domaines, l'assurance-invalidité, l'assurance-chômage, l'aide sociale ou l'assurance-maladie. La politique migratoire devient par ailleurs toujours plus un terrain d'exercice privilégié sur lequel les autorités policières et judiciaires testent des nouveaux outils de contrôle, de surveillance, de fichage et de répression, à l'échelle helvétique et sur le plan international. Mesures de contrainte, surveillance de l'arrivée aux aéroports, collecte de données biométriques à des fins d'identification, perfectionnement des systèmes de collecte et de communication de données personnelles, communication de celles-ci à l'État de provenance des étrangers et étrangères, système de communication sophistiqué : Big Brother se renforce et étend sournoisement son emprise.

Enfin il sera nécessaire de mettre en évidence le rapport étroit existant entre la privation de droit pour de nombreuses catégories de personnes étrangères et la politique des employeurs visant à précariser toujours davantage les conditions de travail de tous les salarié-e-s, qu'ils ou elles aient ou non le passeport rouge à croix blanche. Le refus d'entrée en matière sur la régularisation des sans-papiers constitue non seulement un déni de réalité, mais favorise également le dumping salarial. Privés de droit au séjour, les travailleuses et travailleurs sans statut légal sont systématiquement sous-payés et dans l'impossibilité concrète de se défendre. « Diviser pour régner », un moyen qui a fait ses preuves pour augmenter le taux d'exploitation de la main-d'œuvre !

Le 24 septembre, toutes et tous ensemble, nous dirons 2 x NON à l'apartheid social, pour défendre un projet de société fondé sur la solidarité, l'hospitalité et le respect des droits individuels et collectifs de chacune et chacun !

---

**P.-S.**

\* Editorial du périodique suisse « solidarités » n°89 (14/06/2006).